

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 3 mars 2026 à 09h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 février 2026.

Présent(e)s : BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laëticia, BSERENI Stella, MASSOLA Christian, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, SCHERER Antoinette, TOURVIELHE Max.

Absent(e)s : AUDIGIER Agnès, BARRY François, BECHERAS Philippe, BERGERON Solange, BIENNIER André, BOUSCHON Max, BRUN Claude, CARRIER Martine, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, FERLAY Aurélien, FOUTRY Jean-Marie, FRANCOIS Patrick GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LAMBERT Jean-Michel, LARUE Fabrice, LEBRAT Jérôme, MAISONNAT Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, MAZET Grégory, MOULIN Gilbert, MONTBLANC Christophe, NAJI Driss, REYNAUD Christelle, ROBERTON Gérard, SAIGNE Patrick, SANCHEZ Josiane, VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : SENECLAUZE Bruno

Pouvoirs :

Assistaient en tant qu'invités : Odile DOUZET, Frédéric JACOUTON

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

RETRAIT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE D'AUBENAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-2 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par délibération du 18 juin 2025 et notifiés par arrêté préfectoral n° 07-2025-09-17-00002 du 17 septembre 2025 ;
Vu la délibération de retrait de la commune d'Aubenas n°2025-214 du 17 décembre 2025 ;
Vu que le Conseil syndical du 24 février 2026 initialement convoqué le 17 février 2026 n'a pas atteint le quorum requis ;
La commune d'Aubenas a entériné son retrait d'adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande de retrait conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Celle-ci sera effective au 3 mars 2026.

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1 : Délibération de la commune d'Aubenas n°2025-214 du 17 décembre 2025 entérinant son retrait au Syndicat Mixte Numérian,

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve le retrait de la commune d'Aubenas des membres du Syndicat Mixte Numérian à la date du 3 mars 2026,**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 3 mars 2026,

Le Président,



Jérôme BERNARD